



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 30 septembre 2015

L'AGENCE FRANCE LOCALE PUBLIE SON RAPPORT SEMESTRIEL

L'Agence France Locale, la banque des collectivités agréée le 22 décembre 2014 comme établissement de crédit spécialisé, a publié ce jour son rapport semestriel au 30 juin 2015.

Il est consultable ici : http://www.agence-france-locale.fr/Documents/AFL_Rapport-semestriel_30-06-2015.pdf

À PROPOS DU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE

- Créé par et pour les collectivités, le Groupe Agence France Locale est une structure nouvelle en France, inspirée des agences de financement des collectivités locales présentes en Europe du Nord.
- Il est constitué de l'Agence France Locale (établissement de crédit spécialisé agréé le 22 décembre 2014 par l'ACPR) et de sa société-mère, la Société Territoriale, dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.
- Il rassemble ces collectivités autour d'un unique objectif : financer leurs investissements sans intermédiaire, en toutes circonstances et à des conditions optimales.
- Il lève des fonds sur le marché obligataire et propose ensuite des financements à ses membres sous forme de prêts classiques.